

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Kim Bernatchez                   Mme Sylvie Lévesque  
                  M. Philippe St-Jacques                   M. Arnold Holmes  
                  M. François Beaumont

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### 2021-RAG-6307      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec les ajouts suivants :

- 6.1   Lettre de Will Amos au CRTC concernant le branchement à internet haute vitesse
- 6.2   Adoption du rapport annuel d'activités pour le schéma de couverture de risques en incendie
- 6.3   Demande de bourses de l'école des adultes
- 6.4   Entente relative à la fourniture de service d'intervention en désincarcération
- 6.5   Services aux personnes âgées pour la vaccination
- 6.6   Suivi d'un transfert de propriété

Adoptée.

#### 2021-RAG-6308      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2021 tel que présenté.

Adoptée.

#### 2021-RAG-6309      **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 63 151.52 \$ et la liste des comptes payés au montant de 19 745.09 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 24 février 2021 au montant de 45 324.86 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 24 février 2021**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 635 562.12 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 8 153.79 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire au 31 janvier 2021.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour janvier 2021.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rapport des permis émis**

La directrice mentionne qu'il n'y a aucun permis émis pour février 2021.

2021-RAG-6310

## **APPUI À LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – PRÉOCCUPATION – DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN CONTEXTE DE PANDÉMIE**

CONSIDÉRANT la présentation du projet de loi no 85 « Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » par Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi vise à octroyer au directeur général des élections du Québec (DGEQ) des pouvoirs ayant pour objet de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale, en tenant compte des conséquences de la pandémie de la COVID-19`

CONSIDÉRANT QUE par ces pouvoirs, le DGEQ pourra notamment établir des conditions et modalités particulières visant le vote par correspondance;

CONSIDÉRANT les frais importants associés à l'imposition du vote par correspondance dans les municipalités et les ressources humaines et financières de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE les élus val-gatinois ont des préoccupations quant aux pouvoirs ainsi donnés au DGEQ, sans consultation préalable des présidents d'élection municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les réalités rurales diffèrent des réalités urbaines, notamment en ce qui a trait à la disponibilité des infrastructures informatiques;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de mandater Mme Chantal Lamarche, préfète, pour assurer les suivis et faire les représentations nécessaires auprès des autorités concernées, préalablement à l'adoption du projet de loi no 85;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans leur demande de mandater Mme Chantal Lamarche, préfète de la MRC, afin d'assurer les suivis et faire les représentations nécessaires auprès des autorités concernées, préalablement à l'adoption du projet de loi no 85 et conformément aux préoccupations des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Appui à la MRCVG - Demande de révision et de modifications au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles - Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles**

La directrice générale présente la demande d'appui au conseil, mais comme celui-ci n'est pas tout à fait en accord avec la demande de la MRCVG, il n'appuiera pas cette demande au MERN.

2021-RAG-6311

#### **APPUI ENVERS LA CAMPAGNE « VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES »**

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

ATTENDU QUE, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Poste Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU QUE les bureaux de postes, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE Poste Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

ATTENDU QUE le rapport intitulé La voie à suivre pour Poste Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Poste Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'appuyer la campagne Vers des collectivités durables puisqu'il est important de réduire au maximum le carbone et qu'il est aussi important d'offrir des services à nos personnes âgées pour leur permettre de demeurer chez eux le plus longtemps possible et que cette résolution soit envoyée à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand.

Adoptée.

2021-RAG-6312

**ENTENTE DE PARTENARIAT POUR SERVICE DE CAMP DE JOUR INTER-MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas les effectifs ni les moyens financiers de faire un camp de jour sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est important de pouvoir offrir un service de garde aux parents et que ce service doit avoir un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE nous avons accès à un camp de jour à prix très raisonnable avec la Fondation Le Terrier à Maniwaki et qu'une entente avec ceux-ci diminue énormément les coûts pour les parents et pour la municipalité à comparer à un camp de jour sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'accepter l'entente proposée par la Fondation Le Terrier et que la directrice générale, Annie Pelletier, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc. Le coût pour la municipalité pour 2021 sera de 5 781,60 \$.

Adoptée.

2021-RAG-6313

**LETTRE D'APPUI POUR LA MAISON DE LA CULTURE VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau a finalisé la première étape pour obtenir le financement pour la salle de spectacle à la Cité Étudiante de la Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci est maintenant rendu à la deuxième étape, obtenir au minimum 200 lettres d'appui parmi les entreprises, les organismes et les associations de la région;

CONSIDÉRANT QU'il est très important d'obtenir le financement le plus rapidement possible afin d'avoir une salle de spectacle digne de ce nom dans la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu d'appuyer la Maison de la Culture dans ses démarches et de leur remettre une lettre d'appui (modèle 4) afin d'aider à compléter la deuxième étape tout aussi importante.

Adoptée.

2021-RAG-6314

**APPUI À LA VILLE DE MANIWAKI – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS) – DEMANDE DE RECONDUCTION**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) a été mis en place par le gouvernement du Canada et que par l'Entente bilatérale intégrée (EBI) conclue avec le gouvernement du Québec, la responsabilité de la mise en place du sous-volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives a été confiée au ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE le PAFIRS, avec une enveloppe fédérale-provinciale disponible de seulement 294 M\$, visait à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives récréatives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a déposé une demande dans le cadre de ce programme pour la réalisation de la phase III de la rénovation du Centre Sportif Gino-Odjick et que cette dernière, même avec l'appui du député de Gatineau M. Robert Bussières, a été refusée en raison d'un manque de fonds disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc a elle aussi déposée un projet pour une toiture sur la patinoire extérieure qui aurait aussi servi d'endroit pour les spectacles et festivals en période estivale, mais que ce projet a aussi été refusé dû à un manque de fonds;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs principaux du PAFIRS était de soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les demandes reçues dans le cadre de ce programme ont largement dépassé l'enveloppe fédérale-provinciale consentie de 294 M\$, qui de toute évidence, était insuffisante;

CONSIDÉRANT QU'une reconduction de ce programme s'impose afin d'en permettre l'accès pour la réalisation de projets à plus de municipalités et d'organismes;

CONSIDÉRANT QUE ce programme, s'il est reconduit, deviendra, sans aucun doute, un moteur important de la relance économique de la région;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu :

- De demander aux instances gouvernementales concernées de reconduire ce programme et d'en bonifier l'enveloppe budgétaire accordée afin de répondre à la demande et ainsi permettre à plus de municipalités et d'organismes d'en bénéficier;
- De demander l'appui de M. Robert Bussières, député de Gatineau et de M. William Amos, député de Pontiac.

Adoptée.

2021-RAG-6315

**OFFRE DE SERVICES POUR LA COLLECTE DE MATIÈRES COMPOSTABLES**

CONSIDÉRANT QUE la collecte de compost devait commencer en 2021 et que notre contrat de collecte de déchets et recyclage ne se termine qu'en décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2021, il était plus gagnant pour nous de traiter avec le même entrepreneur pour notre collecte de compost puisqu'une clause avait été prévue à cet effet au contrat et qu'ainsi, nous avons droit à un crédit puisque nous avons moins de collecte de déchets;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'accepter l'offre de services de Transport RLS pour la cueillette de compost au coût de 1 630 \$ par mois pour un total de 16 300 \$ pour l'année dû au fait que nous avons commencé en mars 2021 donc 10 mois.

Adoptée.

2021-RAG-6316

**PROMESSE DE VENTE DE TERRAIN VACANT (TERRAIN PROPOSÉ POUR LA BORNE INCENDIE)**

CONSIDÉRANT QUE selon notre schéma de couverture de risques en incendie, nous devons avoir des bornes incendie qui couvrent tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le terrain proposé est très bien situé pour faire une borne incendie puisqu'il donne sur le Lac des Écorces et sur la Route 105;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà une entrée de faite et un accès au lac et qu'ainsi nous n'aurions qu'à faire quelques travaux pour l'accès du camion incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain nous donne aussi l'opportunité de faire une halte routière en y installant bancs, balançoires et autres et

qu'elle donnera aussi accès au lac pour les gens qui voudraient faire du canot, kayak ou paddle board;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé par le vendeur est très raisonnable si l'on considère que c'est un terrain sur le bord de l'eau;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire l'achat du terrain portant le numéro de cadastre 3 319 355 pour un montant de 25 000 \$ et que la directrice générale, Annie Pelletier et la mairesse, Julie Jolivette soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc lors du transfert de celui-ci.

Adoptée.

2021-RAG-6317 **APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle/femelle;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTL);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du

territoire, toutes personnes ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

#### POUR CES MOTIFS

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu :

- Que la municipalité de Bois-Franc appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois;
- Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé;
- Que l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Terrain sur chemin du Parc Industriel**

La mairesse mentionne qu'elle a contacté un des propriétaires de terrain dans le chemin du Parc Industriel afin de voir s'il y aurait possibilité d'acheter une partie. Une nouvelle usine va s'installer dans la région dans les prochaines années et le but est de la voir s'installer dans notre parc industriel, mais pour ce faire, nous devons avoir du terrain disponible pour eux. Le propriétaire est ouvert à vendre une partie donc, lorsqu'il y aura plus de développements sur cette usine, nous pourrions discuter avec le propriétaire de terrain pour un éventuel achat.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Conseil en bref**

La directrice présente au conseil le « conseil en bref » de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Statistiques de la bibliothèque pour janvier 2021**

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de janvier 2021.



### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Confirmation de l'adhésion au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau**

La directrice présente au conseil une lettre reçue du Regroupement nous remerciant de notre renouvellement et nous confirmant par le fait même que nous sommes membres pour 2021.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Communiqué de presse de l'Entraide de la Vallée**

La directrice présente au conseil un communiqué de presse de l'Entraide de la Vallée qui mentionne l'arrivée de M. Sylvain J. Forest à la présidence et quelques informations supplémentaires sur l'Entraide comme leur mission, leurs actions, leur partenariat et leur organigramme.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Lettre de Will Amos au CRTC concernant le branchement à internet haute vitesse**

La directrice présente au conseil une lettre écrite par Will Amos au CRTC afin que ceux-ci accélèrent le processus décisionnel, et plus particulièrement pour les projets québécois qui ont été soumis au CRTC en juin 2020. Présentement, aucun projet au Québec n'a été approuvé dans le cadre du programme du Fonds pour la large bande de 750 millions de dollars du CRTC. M. Amos précise aussi dans sa lettre qu'il appuie le projet de Connexion Fibre Picanoc. Il l'appuie parce que le projet de Picanoc est global, complet et au bénéfice de tous. Il propose de couvrir globalement l'ensemble des résidents permanents et des petites entreprises des deux MRC (Vallée-de-la-Gatineau et Pontiac).

2021-RAG-6318

### **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LE SCRI POUR L'AN 3 (2020)**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale madame Annie Pelletier a déposé le rapport annuel pour l'année 2020 pour adoption par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que ce conseil ait pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité de Bois-Franc pour l'année 2020 et l'adopte tel que déposé;

Et qu'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC

de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée.

2021-RAG-6319

**DEMANDE DE BOURSES POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉTABLISSEMENT DES ADULTES DE LA CSHBO**

CONSIDÉRANT la demande de l'école d'offrir une bourse de mérite à un étudiant de Bois-Franc qui a fait de très gros efforts pour terminer son secondaire;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager les jeunes à terminer leur secondaire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de remettre une bourse de mérite au montant de 150 \$, mais seulement s'il y a un élève de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2021-RAG-6320

**ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE D'INTERVENTION EN DÉSINCARCÉRATION**

CONSIDÉRANT la proposition d'entente de la Ville de Maniwaki concernant le service de pinces de désincarcération;

CONSIDÉRANT QU'en une année, il n'y a eu aucune intervention de ce genre sur notre territoire et qu'il serait donc très coûteux pour nous d'avoir une entente à 2 500 \$ annuellement additionné de certains autres frais;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc continue sans entente et qu'ainsi, dans l'éventualité où il y aurait accident nécessitant les pinces de désincarcération, la municipalité paiera la facture pour les pompiers formés désincarcération et pour le véhicule nécessaire à l'intervention.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Services aux personnes âgées pour la vaccination**

La mairesse Julie Jolivette, qui est aussi employée de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau, mentionne que la vaccination arrive à grand pas dans la Vallée-de-la-Gatineau et qu'il faudra des bénévoles pour aider les personnes âgées à aller se faire vacciner. Beaucoup n'ont aucun moyen de transport pour y aller et il faudra beaucoup d'aide pour compléter la vaccination le plus

rapidement possible. Les conseillers sont donc invités à donner leur nom afin d'être bénévole s'ils le peuvent.

2021-RAG-6321

**SUIVI D'UN TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ**

CONSIDÉRANT QUE nous nous sommes entendus avec le propriétaire du 463, Route 105 pour que celui-ci nous transfère, suite à un jugement, pour 1 \$ le bâtiment et le terrain;

CONSIDÉRANT QU'il ne manque que la signature du propriétaire pour finaliser le transfert de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire habite maintenant à Laval et que celui-ci n'arrive pas à trouver de temps pour venir compléter sa signature;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc paiera 125 \$ afin d'obtenir une signature numérique qui permettra de finaliser le dossier.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale

2021-RAG-6322

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale